COMMISSION FÉMININE

PROCÈS-VERBAL N°16

Réunion du 14/03/2023

I. COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN
Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET
Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN
Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Elodie LAFFORGUE, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

II. CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable
Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89
Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

Report de la rencontre n° 25569993 opposant FCPA/FCCSB à Pont La Roche au 26 mars 2023 à 10h.

III. CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable
Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89
Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

IV. CHAMPIONNAT U11 F

Responsable
Roselyne LAULAGNET- 06.11.15.53.93
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U11 (nées en 2012), les U10 (nées en 2013), les U9 (nées en 2014)
Ballon taille 4,2 mi-temps de 30 min.

Horaires officiels de rencontres : le samedi matin à 10h00.
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi matin de 9h30 à 11h00.

V. CHAMPIONNAT U13 F

Responsable
Roselyne LAULAGNET- 06.11.15.53.93
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13 (nées en 2010), les U12 (nées en 2011), les U11 (nées en 2012)
Ballon taille 4,2 mi-temps de 30 min.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 13h30.
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 12h30 à 15h00.

VI. COUPE FESTIVAL U13 F

Les clubs suivants sont qualifiés pour la finale départementale Festival Pitch le 1er avril 2023 à DAVEZIEUX :

- CHABEUIL ;
- CORNAS ;
- EYRIEUX EMBROYE ;
- FC 540 ;
- SALAISE RHODIA ;
- OLYMPIQUE VALENCE.

VII. CHAMPIONNAT U15 F

Responsable
Roselyne LAULAGNET- 06.11.15.53.93
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15 (nées en 2008), U14 (nées en 2009), U13 (nées en 2010) et U12 (nées en 2011).
Ballon taille 5,2 mi-temps de 35 min.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h00.
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00.

VIII. CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- 06.11.15.53.93
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18 (nées en 2005), U17 (nées en 2006), U16 (nées en 2007) et les U15 (nées en 2008).
Ballon taille 5,2 mi-temps de 40 min.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 15h00.
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 14h00 à 16h00.

IX. COUPES DEPARTEMENTALES CAMOU WOLF ET DRESHER TARDY

Le tirage du second tour de la coupe CW et celui du premier tour de la coupe DT ont été effectué le jeudi 16 février au district par Camille Fouyat.
Les calendriers sont en ligne.

X. INFORMATIONS AUX CLUBS

NOUS VOUS RAPPELONS QUE L'UTILISATION DE LA FMI EST OBLIGATOIRE. PREVOIR CEPENDANT UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER EN CAS DE NON-FONCTIONNEMENT DE LA FMI.
DANS CE CAS, LA FEUILLE DE MATCH PAPIER DOIT ETRE REMPLIE AVANT LA RENCONTRE ET ENVOYEE PAR MAIL A LA COMMISSION FEMININE AVANT LE LUNDI MIDI.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE DU VENDREDI A MIDI JUSQU'AU DIMANCHE SOIR, TOUTES LES DEMANDES DE MODIFICATIONS, LES ARRETES OU AUTRES SONT A ENVOYES A LA PERSONNE DE PERMANENCE ET NON AUX COMMISSIONS. SES COORDONNEES SE TROUVENT SUR LE SITE DU DISTRICT DANS LA RUBRIQUE PERMANENCE SPORTIVE. IL Y A AUSSI UNE PERSONNE DE PERMANENCE POUR LES ARBITRES.